

Soutien à la formation infirmier en pratique avancée en soins primaires

Contexte

La formation d'infirmier en pratique avancée (IPA) vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

En outre, la pratique avancée favorise la diversification de l'exercice professionnel et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise. Le travail de l'infirmier en pratique avancée (IPA) est pleinement reconnu.

La politique départementale en matière de démographie médicale soutient la formation d'IPA : mention « chroniques stabilisées et polypathologies courantes en soins primaires ».

Partenaires :

ARS
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
Collectivités locales

Objectifs :

Réduire la fracture territoriale en matière d'accès aux soins

Soutenir les initiatives labélisées

Financements :

AP 2020-2025 : Démographie médicale

Enveloppe de 200 000€ adoptée en DM1 du 23/06/2023 pour une subvention unique de 20 000€ pour les 2 années de formation

Priorités départementales :

Ce régime d'aide s'inscrit dans la continuité de la stratégie départementale initiée dès 2009 en matière de démographie médicale

OBJET

Répondre aux problématiques d'accès aux soins et aux tensions de démographie médicale notamment en matières de premier recours en soutenant la spécialisation infirmière en pratique avancée et leur exercice en structure de soins coordonnée en Lot-et-Garonne.

BENEFICIAIRES

Tout infirmier diplômé d'Etat libéral en formation d'infirmier en pratique avancée mention « pathologies chroniques stabilisées et polypathologies courantes en soins primaires » exerçant ou ayant le projet d'exercer au sein d'un groupement labélisé de professionnels de santé en soins primaires :

- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- Centre de santé (CDS)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- **Cofinancement départemental dans le cadre d'un dossier de candidature ayant satisfait à l'admission en formation d'IPA et à l'appel à candidature de l'ARS Nouvelle Aquitaine**
- Pratiquer ou présenter un projet d'exercice coordonné en soins primaires en Lot-et-Garonne (MSP, CPTS)
- S'engager à réaliser ses stages puis à exercer au minimum 2 ans en structure de soins coordonnée en Lot-et-Garonne
- S'engager à fournir les documents contractualisés
- **Validation du dossier par l'Assemblée départementale**

CONTACT

**Direction générale adjointe du
Développement social**

Tel : 05 53 69 40 73

**Mail :
demographie.medicale@lotetgaronne.fr**

DEPENSES ELIGIBLES

Montant forfaitaire pour compensation partielle de la perte du revenu du candidat d'un montant de :

- 10 000 € la première année : tronc commun
- 10 000€ la deuxième année : spécialisation « pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires »

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Le versement sera effectué comme suit :
 - 10 000 € sur présentation de l'attestation de réussite master 1
 - 10 000 € sur présentation de l'attestation de réussite master 2

PIECES A FOURNIR

Pour la demande

- Lettre de motivation sollicitant l'aide départementale adressée à Madame la Présidente du Conseil départemental
- Projet professionnel d'IPA en Lot-et-Garonne
- Curriculum vitae
- Copie carte nationale identité
- Copie diplôme d'Etat infirmier
- N° d'inscription ADELI
- N° d'inscription à l'ordre national des infirmiers :
- Certificat de scolarité pour l'année en cours
- Copie de l'accord de financement de l'ARS Nouvelle Aquitaine
- Le cas échéant, attestation d'exercice coordonné en Lot-et-Garonne visé par le médecin coordonnateur de la structure (MSP, CPTS, CDS)
- Accord sur le projet de convention à intervenir avec le Département concernant l'engagement à réaliser ses stages puis exercer pendant au moins 2 ans en tant qu'IPA en structure d'exercice coordonné en Lot-et-Garonne

Pour que le dossier soit réputé complet

- Présence effective de toutes les pièces demandées

Pour les paiements et le solde

- RIB